

Version du 28 mai 2020

Recommandations de l'Union suisse des chorales pour la reprise partielle des répétitions des chœurs amateurs durant l'épidémie du coronavirus (Plan de protection)

Préface

Ces recommandations s'adressent aux ensembles vocaux et chorales amateurs de toutes tailles. Ils sont destinés à aider à rendre la vie chorale possible à l'époque du coronavirus. Une pratique chorale telle que nous la connaissions avant le Covid -19 ne sera à nouveau possible que si des médicaments pour lutter contre cette maladie ou que des vaccins soient disponibles. Ces recommandations doivent être prises en compte à partir du moment où les activités du chœur sont à nouveau autorisées (levée de l'interdiction de réunions). Dans ce contexte, nous faisons appel à la responsabilité personnelle de chaque individu et en particulier à la responsabilité de ceux qui sont chargés d'organiser les répétitions. Les instructions fédérales, cantonales, municipales ou locales doivent dans tous les cas être respectées. Il restera toujours un risque d'infection dans les espaces publics tant que le virus existe.

Un risque résiduel d'infection dans l'espace public par le COVID-19 subsiste tant que ce virus existe. Son degré de propagation en particulier dans l'art choral n'est pas encore prouvé scientifiquement. Nous vous recommandons donc de faire preuve d'une extrême prudence lors des répétitions durant les semaines de reprise.

Protection des personnes particulièrement vulnérables

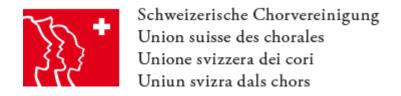
Selon l'ordonnance concernant les moyens de lutter contre le COVID 19 –, l'état actuel des connaissances, les personnes qui risquent particulièrement de souffrir d'une évolution sévère de la maladie :

• Les personnes qui souffrent en particulier des maladies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire, cancer, et obésité.

Nous recommandons à ces personnes particulièrement vulnérables de ne pas assister aux répétitions de chœur.

Comportement des choristes

- Avant le début et la fin des répétitions de la chorale, tous les participant-e-s aux répétitions (chanteuses, chanteurs, directrice, directeur, pianiste) doivent se laver ou se désinfecter les mains avec de l'eau et du savon. Un désinfectant doit être fourni.
- Serrer la main, se faire la bise ou se serrer dans les bras sont interdits.
- Une personne définie par le comité est responsable de l'entrée et de la sortie des chanteuses et chanteurs dans la salle de répétition.
- Évitez les contacts inutiles les uns avec les autres ainsi que les accumulations de personnes et les files d'attente.
- La règle de distance de 2 m entre choristes doit être strictement respectée pendant les répétitions.
- Il est fortement déconseillé d'échanger des partitions et du matériel d'écriture entre les choristes.



Les chanteuses et chanteurs qui ne se sentent pas en bonne santé et présentent des symptômes de maladie doivent rester à l'écart. Surtout en cas de fièvre, de toux, de nez qui coule, de maux de gorge, d'essoufflement, de maux de tête et de courbatures, de troubles gastro-intestinaux, de faiblesse, de troubles de l'odorat ou du goût.

Salle de répétition

- Le nombre maximum de personnes dans les salles de répétition devrait être spécifié aux entrées (à la porte ou à l'entrée de la salle). La valeur de référence est de 4 m2 par personne.
- Les poignées de portes et les objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes pendant les répétitions doivent être nettoyés avec des produits de nettoyage standard avant le début des répétitions. Dans la mesure du possible, les portes doivent rester ouvertes.
- La règle de distance de 2 m doit être strictement respectée pour les répétitions de chœur.
 Les directives suivantes s'appliquent aux règles de distance entre les chanteuses et chanteurs :
 - o Distance dans le sens du chant jusqu'à la personne suivante : au moins 2 m
 - Distance de côté entre la personne suivante : au moins 2 m

De nombreuses salles de répétition sont trop petites pour permettre à tous les choristes de participer à la répétition en même temps. Nous recommandons donc de répéter en partielles ou en petits groupes et de limiter le temps de répétition à 90 minutes. Il est recommandé de ventiler la salle toutes les 30 minutes. Il doit y avoir une pause d'au moins 15 minutes entre les différentes partielles et la salle doit être à nouveau bien ventilée.

Installation de la salle de répétition

La salle de répétition pour les chœurs doit être aménagée avant l'entrée des choristes. L'équipe qui installe la salle et la nettoie après doit porter des gants et des masques de protection. Les distances entre les chaises doivent être de 2 m dans toutes les directions. Les chaises doivent être installées de manière décalée. Le matériel musical doit être préalablement déposé sur les chaises, toujours avec des gants de protection.

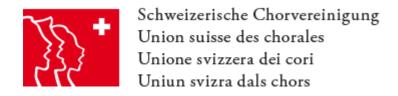
Nous recommandons, dans la mesure du possible, d'utiliser toutes les portes disponibles et de les étiqueter (entrée / sortie).

Lors de l'installation du lutrin de la directrice ou du directeur, la distance de 2 m par rapport aux choristes doit être prise en compte. Le piano doit être installé à une distance de 2 m de la directrice ou du directeur et des choristes. Il convient de mentionner que l'équipement de protection individuel suivant peut être utilisé :

- Masque de protection
- · Visière de protection du visage
- Cloison de plexiglas

Le clavier de l'instrument doit être désinfecté avant et après la répétition. Les ustensiles de désinfection doivent ensuite être jetés dans une poubelle fermée.

Il est recommandé de ne pas utiliser de vestiaires. Les chanteuses et chanteurs déposent leurs manteaux et vestes à leur place dans la salle de répétition.



Répétitions

Nous recommandons de faire des répétitions de 90 minutes au maximum et de bien ventiler les pièces avant et après les répétitions (ouvrir fenêtres et portes). Le chant en mouvement, les exercices de prononciation et la répétition de consonnes sont à éviter. Les chorégraphies ne sont pas autorisées. Le chœur dans son ensemble ne devrait chanter que dans une seule direction, sans aucun changement de disposition. Les chaises restent dans leur orientation d'origine. Nous déconseillons les pauses. Il est généralement recommandé que les choristes aient leur propre partition. Les partitions des bibliothèques de la chorale doivent être envoyée par la poste et ne doivent être retirées de l'enveloppe qu'après trois jours. Une autre alternative est de déposer les partitions sur les chaises trois jours avant la répétition. Après la répétition, les partitions peuvent être emmenées par chaque choriste à la maison. Des notes électroniques (envoi de PDF et utilisation de tablettes) sont recommandées. Veuillez respecter les directives pour la protection du droit d'auteur. Aucun public n'est admis lors des répétitions. Une liste de présence précise doit être établie.

Un contrôle de présence précis doit être effectué afin d'assurer la traçabilité des contacts.

Application de tracage du virus

L'application officielle de traçage du COVID-19 est conçue pour aider à briser les chaînes d'infections. L'application est censée enregistrer de manière anonyme les contacts et les heures de réunions avec d'autres personnes qui utilisent également cette application. Si une personne est infectée par le COVID-19 et avertit l'application de suivi des contacts, les contacts sont informés afin qu'ils puissent être mis en quarantaine ou testés.

Nous recommandons à tous les choristes d'installer cette application dès qu'elle sera disponible.

Sanitaires / toilettes

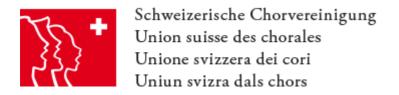
Le nombre maximum de personnes dans les sanitaires / toilettes doit être précisé aux entrées (à la porte ou avec un marquage au sol). La valeur de référence est de 4 m2 par personne. Les files d'attente devant les sanitaires / toilettes doivent être évitées si possible. La distance dans la zone d'attente de 2 m doit être strictement respectée. Si cela n'est pas possible en raison des conditions spatiales, des marquages au sol appropriés doivent être réalisés ou des zones d'attente aménagées.

Les surfaces, les poignées de portes, les toilettes et les lavabos, qui sont souvent touchés par plusieurs personnes, doivent être nettoyés régulièrement avec des produits de nettoyage disponibles dans le commerce. Les déchets doivent également être vidés et éliminés régulièrement. Les sèche-mains électriques à air comprimé doivent être mis hors service. Si les personnes ne se nettoient pas les mains correctement ou insuffisamment avec de l'eau et du savon, il y a un risque que des gouttelettes contenant des agents pathogènes soient projetées dans l'air et éparpillées dans la pièce.

Nous recommandons aux choristes d'utiliser les installations sanitaires / toilettes à tout moment pendant les répétitions afin d'éviter les files d'attente.

Elaboré par la Commission de musique de l'Union suisse des chorales sur mandat du Comité directeur

Aarau, le 2 juin 2020



Rajout 9 juillet 2020:

Représentations publiques

Lors de la dernière étape d'assouplissement, la Confédération a rendu de nombreuses compétences aux cantons. Pour les concerts de vos chorales, les directives cantonales et les concepts de protection des organisateurs et des responsables des lieux de concerts doivent être respectés en priorité. Concernant les distances entre les chanteurs, la ventilation de la salle et la durée de l'événement, nous recommandons de garder les mêmes consignes que précédemment.